

Des conditions générales (CG) explicites, c'est très important



La notion de « CG » (conditions générales) provoque la plupart du temps des réactions diverses souvent peu agréables; elles s'expriment par de l'irritation, par un certain malaise et vont jusqu'à de l'anxiété. Les CG ont des connotations négatives, on songera aux fameuses phrases de contrat écrites en petits caractères et qui, pour peu que la taille de la police soit lisible, ne sont même pas comprises par la moyenne des gens, étant donné qu'elles sont rédigées dans un jargon juridique. Sur Internet aussi, pour la moindre utilisation ou commande, une petite fenêtre s'ouvre en cliquant et attire l'attention sur les CG sur lesquelles il faut cliquer avant de pouvoir aller plus loin. Même les moteurs de recherche utilisent de plus en plus souvent des CG pour la protection des données. La tendance générale qui consiste à vouloir se protéger juridiquement et préventivement contre tous les cas de figure possibles et improbables et s'en dégager, a fait se développer un véritable engouement pour les CG. On peut se demander qui les lit et les comprend.

Il existe pourtant une autre solution, si l'on revient au sens réel des CG. Il s'agit de conditions de contrat pré formulées qui sont là pour qu'il y ait entre les partenaires clarté, sécurité et simplification et dont la validité générale concerne un contrat particulier.

Ceci est aussi valable pour les professionnels du yoga. Il y a entre l'enseignant-e de yoga et l'élève une relation contractuelle, c'est un mandat selon le code des obligations. Les bases, les droits et les obligations les plus importants sont régis par la loi. Une concrétisation et une clarification, conformément aux dispositions légales est logique pour les deux parties. Outre la sécurité et la clarté, il s'agit également d'équité tout comme la volonté d'éviter aussi problèmes et ennuis. Ces CG témoignent aussi du professionnalisme et du sérieux de la

profession.

Divers éléments peuvent faire partie des CG. Ce qu'elles ont toutes en commun, c'est de servir de base mutuelle claire et de s'appliquer à tout le monde de la même façon. Elles comportent un point important ? les conditions d'enseignement, dont font partie par exemple les offres d'abonnement, leur durée, les prix, la possibilité (réciproque) de résiliation, prolongation, expiration, les possibilités de rattraper des cours, la transférabilité, les modalités de paiement ou la réglementation des vacances. Un point important à régler est la façon d'agir en cas de maladie ou d'accident du/de la participant-e, tout comme les conditions en cas d'empêchement pour les cours individuels. Une information concernant l'exclusion de la responsabilité en tant qu'enseignant de yoga ne doit

Conseils juridiques et en communication pour les membres actifs

Catherine Müller propose des consultations juridiques et en communication pour Yoga Suisse. Une première consultation par téléphone est gratuite pour les membres actifs, les prestations ultérieures seront facturées selon accord mutuel et en fonction du travail fourni.

Catherine Müller M.C.J., lic. en droit, est avocate et médiatrice, et elle a acquis une longue et profonde expérience professionnelle dans diverses entreprises, institutions et études d'avocats. Elle exerce dans le domaine des media, de la culture et du social.

Elle est également enseignante de yoga diplômée YS/UEY et a son propre studio de yoga à Olten (www.yogaraum-olten.ch). Elle y donne des cours pour des groupes ouverts à tous, des groupes pour seniors et pour des personnes atteintes d'un cancer. Elle donne également des cours individuels. De plus elle organise régulièrement des séminaires et des cours formation continue. Elle est écrivaine libre.

Contact pour des conseils juridiques et en communication ? Catherine Müller, case postale 1339, 4601 Olten, mail@catmueller.ch, 079 39 96 69